

LA RÉNOVATION URBAINE EN CHAMPAGNE - ARDENNE

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DU PRU SUR LA VILLE DE REIMS

LA NÉCESSITÉ DE CONDUIRE UNE POLITIQUE INTÉGRÉE EN FAVEUR DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS

Historiquement, la politique de la ville menée sur les quartiers dits sensibles a toujours oscillé selon les périodes entre une priorisation des interventions sur l'urbain et celles plus sociales sur la vie des quartiers et de leurs habitants. Il importe donc de construire une approche globale et équilibrée entre ces deux volets. La politique actuelle de rénovation urbaine, issue de la loi du 1er août 2003 qui a créé l'ANRU et le PNRU, puis l'ACSE et les CUCS trois ans plus tard, est toujours porteuse d'interrogations sur leur articulation.

Les CUCS et les PRU sont le cadre global devant mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs existant sur le territoire concerné. Si des progrès ont été constatés par rapport aux dispositions précédentes, on peut toutefois noter qu'ils insistent beaucoup moins sur la contribution du projet urbain au projet social, que sur la façon dont le second peut contribuer au succès du premier. Les CUCS se positionnent ainsi en général dans l'accompagnement social des PRU. Ils reprennent également le thème de la GUP, notion pivot entre l'urbain et le social, considérée comme l'instrument idoine d'une pérennisation des acquis de la transformation physique des quartiers. Il convient également de noter que les PRU sont eux-mêmes porteurs d'un « volet social » (relogement, clauses d'insertion).

Dans ce contexte, il est apparu intéressant dans le cadre de cette présentation de la Rénovation Urbaine en Champagne-Ardenne, **de mettre en avant la politique de la ville de Reims qui a cherché à améliorer les liens entre les procédures relevant du CUCS et du PRU** ainsi qu'entre les acteurs qui les portent.

LE PRU ET LE CUCS : DEUX POLITIQUES STRUCTURELLEMENT DIFFÉRENTES

Le PRU et le CUCS sont deux procédures régies par des modalités de mise en œuvre différentes, ce qui impacte de fait leur mise en relation. La ville de Reims travaille en étroite relation avec les services de la DDT et de la DDCSPP sur ces deux procédures.

Le PRU constitue un programme de travaux très lourd, mobilisant un montant d'investissement sur Reims de l'ordre de 485M€ au 31/12/2012. Il se fonde sur une convention pluri-annuelle, ce qui implique une procédure d'avenant pour toute modification.

Le CUCS vise à accorder des crédits à des porteurs de projets, notamment associatifs, issus des quartiers sur 5 thématiques : santé, prévention, emploi, éducation et habitat et cadre de vie. Il est plus flexible de part sa programmation annuelle, ce

02/2003 : Signature de la convention cadre de GUP des quartiers reimois

12/2004 : Signature de la convention du PRU de Reims

02/2007 : Signature du CUCS 2007-2009 de Reims et Reims Métropole

07/2008 : Signature de l'avenant n°1 de la convention PRU

2009-2011 : Signature des avenants n°2 à 9 de la convention PRU

10/2011 : Signature de l'avenant n°1 du CUCS de Reims et Reims Métropole qui le prolonge jusqu'en 2014

2011 : Diagnostics en marchant des quartiers, préalable au lancement de la refonte de la convention GUP

Une gouvernance adaptée à la coordination entre projets urbains et sociaux

Depuis mai 2009, l'organisation des services de la Ville de Reims a été modifiée. La Direction de la Politique de la Ville et de l'Habitat (DPVH) nouvellement créée, a en charge de manière conjointe le suivi du PRU rémois et du CUCS. Pour chaque quartier a été mis en place un binôme composé d'un chef de projet CUCS et d'un chef de projet PRU qui travaillent de concert à la mise en cohérence de leurs actions réciproques. L'équipe est complétée par des chargés de mission transversaux sur l'insertion, le relogement et la GUP. Un référent pour le CUCS est également identifié.

En terme de management de projet, outre les comités de pilotage et exécutif, les comités de suivi par quartiers ont été complétés par des comités de suivi thématiques (relogement, insertion, foncier, GUP) où les sujets sont abordés de manière commune à l'ensemble des sites du PRU ce qui permet de mieux aborder ces sujets sur le fond et de manière globale à l'échelle de la ville.

Les points d'articulation entre les projets urbains et sociaux

L'AXE HABITAT ET CADRE DE VIE (HCV) DU CUCS

Il vise l'accompagnement du PRU auprès des habitants des quartiers, afin qu'ils s'approprient le projet et leur nouveau cadre de vie, qu'il s'agisse des habitants déjà présents avant le PRU ou des nouvelles populations.

La coordination des calendriers du PRU et du CUCS est un point central afin que les actions du CUCS atteignent leur cible en fonction de l'état d'avancement du PRU. Le CUCS fonctionne selon un système d'appel à projets annuel ce qui permet dans une certaine mesure de s'adapter à l'évolution du PRU en faisant évoluer régulièrement les critères. La DDCSPP51, coordinatrice du CUCS pour les crédits Etat, sollicite l'avis de la DDT sur les projets HCV afin de les hiérarchiser. Cette priorisation est ensuite débattue en comité de pilotage avec la Ville de Reims et les bailleurs sociaux.

LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

Elle est relative au quotidien de la vie dans le quartier. Ses axes prioritaires sont l'amélioration du fonctionnement des quartiers, la gestion technique (propreté/entretien), la gestion locative et la gestion sociale. Une équipe de médiateurs de quartier de la municipalité, est chargée de relayer au plus vite aux services techniques de la Ville et aux bailleurs sociaux, co-financeurs du dispositif, tous les dysfonctionnements constatés par les habitants pour permettre une intervention rapide sur les gênes enregistrées. Les Délégués du Préfet, affectés à Wilson, Orgeval et Croix-Rouge par le plan espoir banlieues, effectuent un travail de proximité sur les quartiers en y coordonnant l'ensemble des actions de l'État afin d'en voir les implications et d'en rendre compte.

LES INITIATIVES PROPRES À LA COLLECTIVITÉ

En dehors des cadres que constituent le CUCS et la GUP existent les initiatives propres au porteur de projet. Ainsi des actions de communication et de concertation sont menées par la ville de Reims : atelier urbain de proximité, point d'information sur les quartiers avec des permanences tenues par les chefs de projet, actions de communication spécifique en phase travaux.

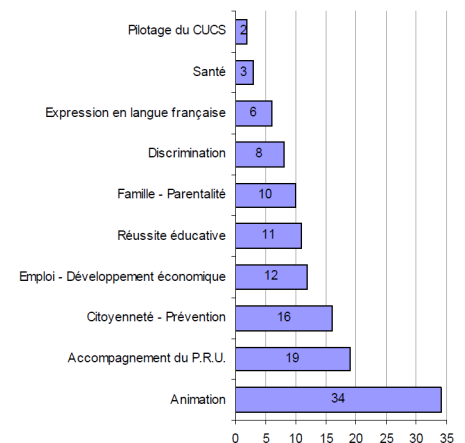
Un groupe de travail a également été mis en place par la Ville sur la politique de peuplement qui interpelle fortement la notion du vivre ensemble et de la mixité sociale au sein des quartiers. Il s'agit de travailler à re-crée des équilibres de peuplement en passant d'une logique purement quantitative, liée aux objectifs du volet relogement du PRU, à une approche plus qualitative.

Des actions du CUCS accompagnant le PRU en augmentation

Entre 2007 et 2009, les principales actions financées ont porté sur l'accompagnement social des familles, l'animation des quartiers et le programme de réussite éducative. Ces axes d'intervention correspondent aux vocations historiques des associations présentes sur les quartiers. L'accompagnement du PRU était perçu comme un sujet plus difficile à appréhender, sachant que la densité du tissu associatif était également très différente d'un quartier à l'autre.

La municipalité a fait évoluer à partir de 2010 les modalités de l'appel à projets du CUCS en visant en particulier l'accompagnement du PRU. L'objectif était de s'adresser à davantage de porteurs de projets potentiels via plus de publicité et une présence forte sur le terrain afin d'inciter les associations à déposer un dossier. Suite à ces efforts, les candidatures de nouveaux porteurs de projets ont été nombreuses, ce qui a traduit une évolution positive de la dynamique associative des quartiers. Des actions liées au PRU comme l'intégration des nouveaux habitants, le travail de mémoire, le « vivre ensemble » ont été mises en place. Le CUCS 2011 s'est inscrit dans cette même dynamique puisque l'accompagnement du PRU est le 2^{ème} thème le plus fréquent. De plus, il est demandé aux associations d'intégrer dans les projets relatifs à d'autres thématiques un volet sur le PRU.

Projets financés par le CUCS en 2011



Source : Revue de projet 2012 PRU Reims

DU RENOUVEAU A ORGEVAL

Présente depuis plus de 10 ans sur le quartier Orgeval, l'association CREADEV travaille à la mémoire du quartier et de ses habitants, pour une appropriation de cette mémoire par tous, afin de dire le passé et avancer vers l'avenir. Elle diffuse cette mémoire collective et individuelle par une activité créative sur des supports audio-visuels : blog, journal, reportage vidéo, expo-photos, animation récréative. Cela répond à un souci d'accompagnement du PRU, de sa compréhension par les habitants en informant sur son actualité et en apportant un éclairage sur les étapes les plus importantes. Ces actions permettent de créer du lien social en permettant aux habitants d'échanger sur la transformation de leur cadre de vie.



Fresque photos collective

Actions auprès de jeunes où chacun apporte une contribution visuelle à une fresque évoquant une façade d'un grand ensemble.

Source : Blog de l'association CREADEV : <http://orgevalblog.canalblog.com>



ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES DANS LE CADRE DU PRU

L'association ORRPA-CLIC accompagne les personnes âgées demandeuses, pendant et après le relogement ou la réhabilitation, en apportant une assistance morale et matérielle. Cet accompagnement vise à permettre une articulation entre la politique de la Ville et les politiques de santé, à développer la participation des habitants et la concertation avec les professionnels et à faciliter les relogements tout en prenant en compte la souffrance psychique que peut occasionner un déménagement pour le locataire.



Source : Jean-Philippe Thomas Architectes et Collectif ETC

CHANTIERS OUVERTS : PRÉFIGURATION ET ACCOMPAGNEMENT DE L'OUVERTURE D'UNE STRUCTURE DE PROXIMITÉ À CROIX-ROUGE

Équipement municipal hybride, entre salle de spectacle et bar-restaurant, maison de quartier, incubateur d'association et maison de la petite enfance, cette salle a pour but de rassembler et de partager son contenu au plus grand nombre. Cependant le temps du projet, entre les premières études, le début de travaux et l'ouverture (plusieurs années), peut être source de décalage et d'incompréhension pour les habitants. Pour une appropriation efficace du projet, le collectif ETC, association oeuvrant pour un urbanisme participatif, organise des « chantiers ouverts », permettant une réappropriation de l'espace public autour du projet. Il s'agit de commencer la transformation du parking existant en espace public par le biais de différents ateliers in situ (menuiserie, jardinage, graphisme), ouverts toute la journée et permettant des temps d'échanges.

GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ, DEUX DISPOSITIFS RELAYANT LES DIFFICULTÉS

Outre les projets associatifs financés par le CUCS, d'autres dispositifs contribuent à l'accompagnement du PRU. Dans le cadre de la GUP a été mis en place le logiciel « Citoyen » reliant les services de la ville et les bailleurs sociaux et la ligne « allo-propreté » afin d'améliorer le signalement des tags puis la réactivité d'intervention des services techniques. En complément, des visites techniques et thématiques de terrain avec les habitants sont organisées afin de constater in situ les bénéfices de ces dispositifs.

QUELLE MARGE DE PROGRÈS POUR LES QUARTIERS REIMOIS ?

Malgré les efforts liés au PRU et au CUCS, **l'image des quartiers demeure difficile à changer**. Certaines pratiques de délinquance demeurent et se remarquent plus que précédemment au sein d'un environnement rénové. Il est également constaté **des difficultés concernant la politique de peuplement** pour atteindre les objectifs de mixité en cœur de quartiers. Les logements PLS prévus à cet effet ne sont pas attractifs et trouvent difficilement preneur car les loyers y sont assez élevés et en concurrence directe avec des résidences pavillonnaires en proche périphérie, le tout dans un quartier encore stigmatisé et toujours en chantier.

Les perspectives pour l'avenir sont l'avenant de sortie du PRU qui imposera des délais pour la finalisation des opérations et la mise en place du PSL. Il s'agira d'y **pérenniser le mode de gouvernance actuel** résultant du PRU et toutes les formes de bonnes pratiques en matière de gestion sociale qui découlent des dispositifs CUCS / GUP / charte d'insertion. **La convention de GUP va également faire l'objet d'une réécriture** suite aux conclusions des diagnostics en marchant et pourra être intégrée au PSL.